

Fiche signalétique

Dyno Nobel Inc.

2650 Boulevard Decker Lake, Suite 300
Salt Lake City, Utah 84119

T | phone: 801-364-4800 Fax: 801-321-6703

Courriel: dнна.hse@am.dynonobel.com

POUR URGENCES, 24 H, APPELEZ CHEMTREC (f-U) 800-424-9300
CANUTEC (CANADA) 613-996-6666

FS N° 1019

Date 2007-03-27

Remplace

FS N° 1019 2005-01-24

SECTION I – IDENTIFICATION DU PRODUIT

Appellation(s) commerciale(s) :

D-GEL™ 1000	Explosif pour puits de pétrole 80%
DYNOSPLIT® : D1, D3/4, D 7/8	Explosif pour puits de pétrole 100%
EXTRA GELATIN: 40%, 75%	STONECUTTER™
GELAPRIME® F	REDH® A
UNIGEL®	RED H® B
UNIMAX®	POWERGEL D
VIBROGEL® : 1,3	60% Gélatine à haute pression
Z POWDER™	IRESPLIT® D
DYNAMAX PRO™	IP: 724, 738

Classe de produits : Dynamites et gélamines explosives.

Apparence et odeur du produit : Solide poudreux ou gélamineux, couleur ocre pâle à brun foncé. Légère odeur cireuse.

Désignation du département des transports (DOT) pour expédition de matières dangereuses :

Explosif, Dynamitage, type A 1.1D UN0081 II

Classification de danger selon la NFPA : Non disponible (Voir Section IV - *Special Fire Fighting Procedures* – Procédés spéciaux anti-incendies).

SECTION II – INGRÉDIENTS DANGEREUX

<u>Ingrédients :</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% (Portée)</u>	<u>TLV-TWA (ACGIH)</u>
Nitroglycérine (NG)	55-63-0	1-20	0,05 ppm
Dinitrate d'éthylèneglycol (EGDN)	628-96-6	8-76	0,05 ppm
Nitrocellulose	9004-70-0	0-6	Aucune
Nitrate d'ammonium	6484-52-2	0-75	Aucune
Nitrate de sodium	7631-99-4	0-50	Aucune
Soufre ¹	7704-34-9	0-4	Aucune

¹ Cet ingrédient ne se retrouve pas dans la plupart des produits énumérés ci-dessus.

Les ingrédients tels qu'utilisés dans ce produit, à part ceux qui sont indiqués ci-dessus, ne sont pas dangereux selon les définitions des règlements en vigueur du département du Travail, ou sont présents en concentrations de minimis (moins de 0,1% pour les matières cancérigènes, moins de 1,0% pour les autres matières dangereuses).

SECTION III – DONNÉES PHYSIQUES

Point d'ébullition : Sans objet

Densité de vapeur : Sans objet

Pourcentage de matières volatiles par volume : Sans objet

Taux d'évaporation (Acétate de butyle = 1) : Sans objet

Tension de vapeur : Sans objet

Densité : 0,8-1,48 g/cm³

Solubilité dans l'eau : Les nitrates d'ammonium et de sodium sont entièrement solubles. La NG et le EGDN sont très légèrement solubles.

Fiche signalétique

SECTION IV – DONNÉES SUR LES RISQUES D'INCENDIE ET D'EXPLOSION

Point d'éclair : Sans objet

Limite d'inflammabilité : Sans objet

Produits extincteurs : (voir section des *Special Fire Fighting Procedures* – Procédés spéciaux anti-incendies.)

Procédés spéciaux anti-incendies : Ne pas tenter de contrôler des incendies impliquant des matières explosives. Évacuer tout le personnel à un endroit sécuritaire prédéterminé, éloigné d'au moins 2 500 pieds en toutes directions.

Risques inhabituels d'incendie ou d'explosion : Possibilité d'explosion ou de détonation dans des conditions d'incendie. Production de vapeurs toxiques sous l'effet du feu.

SECTION V – DONNÉES SUR LES RISQUES À LA SANTÉ

Effets reliés à la surexposition

Yeux : Effets possibles : irritation, rougeur et déchirures.

Peau : Tout contact avec le produit peut occasionner : maux de tête, nausées, dilatation des vaisseaux sanguins.

Ingestion : Effets possibles : maux de tête, nausées, troubles intestinaux et dilatation des vaisseaux sanguins.

Inhalation : Effets possibles : maux de tête, nausées et dilatation des vaisseaux sanguins.

Effets systémiques ou autres : Aucun effet connu.

Mesures d'urgence et de premiers soins

Yeux : Rincer avec de l'eau courante pendant au moins quinze minutes. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Peau : Enlever les vêtements contaminés. Laver à l'eau et au savon.

Ingestion : Consulter un médecin.

Inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Considérations spéciales : Aucune.

SECTION VI – DONNÉES SUR LA RÉACTIVITÉ

Stabilité : Stables dans des conditions normales, peuvent exploser si exposés au feu, au choc supersonique ou à l'impact d'un projectile à haute énergie, surtout s'ils sont dans un espace confiné ou en grandes quantités.

Conditions à éviter : Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, sources d'allumage et chocs violents.

Matières à éviter (incompatibilité) : Matières corrosives (acides minéraux, bases, acides puissants).

Produits de décomposition dangereux : Monoxyde de carbone (CO), sulfure d'hydrogène (H₂S), oxydes nitreux (NO_x), et oxydes de soufre (SO_x).

Polymérisation dangereuse : Ne se produira pas.

SECTION VII – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENTS OU DE FUITES

Mesures à prendre en cas de déversement ou de fuite : Protéger de toute source d'allumage. En cas de feu, évacuer la zone à au moins 2 500 pieds en toutes directions. Aviser les autorités conformément aux procédures en cas d'urgence. Seuls s'impliqueront les membres du personnel formés aux mesures d'urgence. S'il n'y a pas de danger d'incendie et si le produit est intact et/ou non contaminé, remballer le produit dans l'emballage d'origine ou tout autre contenant propre approuvé par le DOT. S'assurer qu'un compte rendu complet du produit a été effectué et vérifié. Remplir les rapports de déversement applicables exigés selon les règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Si le produit entre en contact avec de l'eau, ceci peut entraîner une émission qui doit être rapportée.

Méthode d'évacuation des déchets : L'évacuation des déchets doit être conforme aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Si un produit devient un déchet, il peut être sujet aux règlements concernant les déchets dangereux tels que définis aux termes du *Resource Conservation and Recovery Act* (RCRA) 40 CFR,

Fiche signalétique

section 261. Consulter les exigences en matière d'évacuation avec une personne bien au courant des lois environnementales applicables (RCRA) avant d'évacuer tout déchet explosif.

SECTION VIII – INFORMATION RELATIVE AUX MESURES SPÉCIALES DE PROTECTION

Ventilation : Une ventilation forcée pourrait s'avérer nécessaire là où l'aération naturelle serait limitée. Les dépôts contenant des explosifs à base de NG et/ou d'EGDN doivent être aérés avant d'y entrer.

Protection respiratoire : Non requise normalement.

Vêtements protecteurs : On suggère l'utilisation de gants résistants aux agents chimiques (nitrile).

Protection des yeux : On recommande le port de lunettes de sécurité.

Autres précautions requises : L'inhalation et tout contact avec la peau sont à minimiser afin d'éviter maux de tête, nausées et dilatation des vaisseaux sanguins. Les vêtements protecteurs doivent être renouvelés quotidiennement, plus souvent en cas de contamination.

SECTION IX – PRÉCAUTIONS SPÉCIALES

Précautions à prendre pour la manutention et l'entreposage : Entreposer dans un endroit frais, sec et bien aéré. Entreposer conformément aux règlements du gouvernement fédéral, de l'État ou des instances locales. Tenir loin des dangers suivants : chaleur, flamme, sources d'allumage et chocs violents.

Précautions à prendre en cours d'utilisation : Éviter de respirer les émanations ou les gaz produits par la détonation d'explosifs. Appliquer les pratiques industrielles de sécurité acceptées dans le maniement de matières explosives. Toute détonation imprévue d'explosifs ou de dispositifs explosifs peut entraîner des blessures graves ou fatales.

Autres précautions : Il est recommandé aux utilisateurs de matières explosives de se familiariser avec les publications de l'*Institute of Makers of Explosives Safety Library*.

SECTION X – INFORMATION SPÉCIALE

<u>Désignation du produit chimique</u>	<u>N° CAS</u>	<u>% par poids</u>
Nitroglycérine	55-63-0	1-20

Les rapports prévus à la Section 313 du Titre III du *Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et du CFR 40, section 372 peuvent être exigibles si l'état physique de ce produit est transformé en une solution aqueuse. Si une solution aqueuse de ce produit est fabriquée, traitée ou utilisée de quelque autre façon, la catégorie des composés de nitrate et la mention de l'ammoniaque à la liste prévue au règlement mentionné précédemment devront être révisés.

Avis de non-responsabilité

Dyno Nobel Inc. et ses filiales s'exonèrent de toutes garanties expresses ou implicites concernant ce produit, sa sécurité ou sa pertinence, l'information contenue aux présentes ou les résultats qui en découleraient, Y COMPRIS MAIS NON DE FAÇON LIMITATIVE TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À TOUT USAGE PARTICULIER ET/OU TOUTE AUTRE GARANTIE. L'information contenue aux présentes est fournie seulement à titre de référence et s'adresse uniquement à des personnes ayant les compétences techniques pertinentes. Étant donné que les conditions et les modalités d'utilisation sont hors de notre contrôle, la responsabilité de déterminer les conditions sécuritaires d'utilisation du produit appartient à l'utilisateur. Les acheteurs et les usagers assument tous risques, responsabilités et obligations de quelque nature que ce soit pour tous accidents (y compris la mort), pertes ou dommages à la personne ou à la propriété découlant de l'utilisation de ce produit ou de cette information. En aucun cas Dyno Nobel Inc. ou aucune de ses filiales ne seront tenues responsables de dommages spéciaux, indirects ou accessoires ou de pertes de profits escomptés.